

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024
MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD
08 MARS 2024



MOTO-CLUB: MC MAS-RILLIER
E-MAIL: odile.andre4@gmail.com
TÉLÉPHONE: 06 18 48 85 80
ORGANISATEUR TECHNIQUE: ANDRE Vincent

N° D'ÉPREUVE FFM: 629
DATE: 7 SEPTEMBRE 2024
LIEU: LE MAS-RILLIER / MIRIBEL

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	BERNARD Michel	Licence : 003604
Président du Jury ou Arbitre* -----	HUGUES Dorian	Licence : 222814
Membre du Jury -----	ROCHE Paul	Licence : 142107
Membre du Jury -----	GAUZY Pascal	Licence : 079468
Commissaire technique responsable -	SULPICE Christian	Licence : 022644
Responsable du chronométrage -----	BONNEMOY Dominique	Licence : 064048

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	ÂGE MINI	ÂGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
CHAMPIONNAT LIGUE 125CC/MX2/MX1	13	+	A PARTIR DE 125CC 2T	55 €
CHAMPIONNAT LIGUE 65CC	7	11	65CC	45 €
CHAMPIONNAT LIGUE 85CC	9	15	66CC A 85CC	45 €
INVITATION	13	+	classe 2/3/4	55 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dr BOURGEOIS Jean-Baptiste		
Nombre de secouristes	10	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Rillieux la Pape (69)	Temps de trajet (en min)	10 mn

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	CHEMIN DES VARINES	Longueur du circuit	1650 M
Adresse	01700 LE MAS-RILLIER/MIRIBEL	Largeur minimum de la piste	4 M
		Largeur de la grille	38 M
		Longueur de la ligne droite de départ	90 M
		Nombre d'OCP*	16
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : 48
En manche : 45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

- ⚠ **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 06 Mars 2024

MOTO CLUB DU MAS-RILLIER
374 CHEMIN DE LAZARE
01700 MIRIBEL
odile.andrea@gmail.com

VISA DE LA LIGUE

DATE: 11 MARS 2024

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Noire
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tel: 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO:



REGLEMENT PARTICULIER OPEN INVITATION

MOTO-CLUB : MC MAS-RILLIER

DATE : 7 Septembre 2024

N° EPREUVE FFM : 629

Lieu : LE MAS-RILLIER / MIRIBEL

ORGANISATEUR TECHNIQUE : ANDRE Vincent

- ◆ Cylindrées acceptées : 125/250/450cc
- ◆ Format de course : 3 manches de 20 min. + 1 Tour
- ◆ Entrée en grille pour les essais libres et chronométrés par un tirage au sort
- ◆ Entrée en grille pour les manches : en fonction des chronos pour les 3 manches

- ◆ Primes d'arrivée par manche au scratch :
 - Rang 1 : 250 €
 - Rang 2 : 150 €
 - Rang 3 : 100 €
 - Rang 4 : 50 €
 - Rang 5 : 30 €

- ◆ Pour les points non évoqués dans le présent règlement, se référer aux règlements de la discipline motocross de l'année en cours et au code sportif de la FFM et aux RTS, ainsi que le règlement général motocross de la ligue AuRA.
- ◆

VISA DU MOTO-CLUB

Date : 06 Mars 2024

MOTO CLUB DU MAS-RILLIER
374 CHEMIN DE LAZARE
01700 MIRIBEL
odile.andre4@gmail.com

VISA DE LA LIGUE

Date : 1 MARS 2024

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

Date :

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MC MAS-RILLIER

DATE: 7 SEPTEMBRE 2024

LIEU: LE MAS-RILLIER/MIRIBEL



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
06/09 - 18H00	20H00	Contrôles administratifs et techniques	TOUTES	
07/09 - 07h00	08h30	Contrôles techniques et techniques	TOUTES	
09H30	09H42	Essais Libres	OPEN SERIE 1	12 MINUTES
09H45	09H57	Essais Libres	OPEN SERIE 2	12 MINUTES
10H00	10H12	Essais Libres	65CC	12 MINUTES
10H15	10H27	Essais Libres	85CC	12 MINUTES
10H30	10H42	Essais Libres	INVITATION	12 MINUTES
10H45	11H10	Entracte		25 MINUTES
11H15	11H30	Essais Chronométrés	65CC	15 MINUTES
11H35	11H50	Essais Chronométrés	85CC	15 MINUTES
11H50	13H15	Repas		1H20
13H15	13H30	Essais Chronométrés	INVITATION	15 MINUTES
13H35	13H50	Essais Chronométrés	OPEN SERIE 1	15 MINUTES
13H55	14H10	Essais Chronométrés	OPEN SERIE 2	15 MINUTES
14H15	14H30	Manche 1	65CC	12 MIN + 1 TOUR
14H35	14H55	Manche 1	85CC	15 MIN + 1 TOUR
14H55	15H10	Entracte		15 MINUTES
15H15	15H40	Manche 1	INVITATION	20 MIN + 1 TOUR
15H45	16H10	Manche 1	125CC / CONSOLANTE	20 MIN + 1 TOUR
16H15	16H40	Manche 1	MX1 / MX2	20 MIN + 1 TOUR
16H45	17H00	Manche 2	65CC	12 MIN + 1 TOUR
17H05	17H25	Manche 2	85CC	15 MIN + 1 TOUR
17H30	17H55	Manche 2	INVITATION	20 MIN + 1 TOUR
18H00	18H30	Entracte + REMISE DES PRIX 65CC/85CC		30 MINUTES
18H35	19H00	Manche 2	125CC / CONSOLANTES	20 MIN + 1 TOUR
19H05	19H30	Manche 2	MX1 / MX2	20 MIN + 1 TOUR
19H35/19H40	19H45/20H10	1 Tour de reconnaissance + Manche 3	INVITATION	10 MIN / 20 MIN + 1 TOUR
20H30		Remise des Prix		